

# A LIRE DANS CE NUMERO

La Semaine . . . . .	P. 2-3
Dans le mouvement . . . . .	P. 4-5
Page féminine . . . . .	P. 6
Nouvelles de la D.O.C. . . . .	P. 7
News Digest . . . . .	P. 8



VOL. XXXI — No 2

MONTREAL, 28 JANVIER 1955

## Un an après la "marche sur Québec"

Le mouvement ouvrier Québécois célébrait samedi, le 22 janvier dernier, le premier anniversaire d'une manifestation importante: la Marche sur Québec des ouvriers syndiqués de la province, pour protester contre l'adoption par le gouvernement des bills 19 et 20.

Ce n'est pas seulement pour célébrer un anniversaire que nous rappelons cette date, mais bien parce que la lutte engagée lors de la Marche sur Québec est loin d'être finie.

Le communiqué émis samedi par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC et M. Roméo Mathieu, secrétaire de la Fédération des Unions industrielles, (CCT-COI), que Le Travail reproduit dans une autre colonne, démontre que le mouvement ouvrier n'entend pas abandonner la lutte même si les deux bills 19 et 20 ont été ratifiés l'an dernier par les deux Chambres.

Dans leurs mémoires respectifs au Cabinet provincial, les deux fédérations syndicales qui ont fait la lutte contre l'adoption des bills 19 et 20, ont renouvelé leurs protestations. Aujourd'hui, les deux groupements ouvriers s'unissent pour renouveler leur opposition à ces deux bills, aujourd'hui devenus lois, mais qui n'en restent pas moins des mesures légales injustes et injustifiables.

\* \* \*

Cette nouvelle déclaration n'était pas inutile, d'abord pour nous rafraîchir la mémoire, ensuite pour contrecarrer l'effet de certaines dépêches d'agences de nouvelles publiées récemment dans la presse du pays. En effet, on a pu lire dernièrement, dans plusieurs journaux, des dépêches où il était dit que nous nous opposions aux bills 19 et 20, soit à une loi interdisant les unions à direction communiste, le bill 19, et à une autre interdisant la grève dans les services publics, le bill 20.

A la vérité, on n'arriverait pas, même en s'appliquant, à résumer plus mal, le sens des deux lois en cause et le sens de l'opposition syndicale.

Car le bill 19 n'est pas une loi qui a pour but d'interdire les syndicats à direction communiste; c'est une loi qui permet de décortiquer un syndicat ouvrier de bonne foi pour la seule raison qu'il aurait dans ses rangs un officier ou un organisateur que la Commission des Relations Ouvrières aurait déclaré communiste.

Ce contre quoi nous protestons, c'est la sanction prise contre le syndicat tout entier pour une accusation formulée contre un seul membre; c'est aussi contre le pouvoir conféré à la Commission, tribunal incompétent, de déclarer communiste tel ou tel individu sans être obligé d'en faire une preuve satisfaisante. C'est le fait de prendre l'autorité des tribunaux et des juges pour les remettre entre les mains d'une commission administrative formée de fonctionnaires dépendant directement des politiciens.

\* \* \*

Le bill 20 n'est pas une loi qui interdit la grève dans les services publics, puisque la grève était déjà interdite dans ce secteur depuis plusieurs années. Ce que stipule le bill 20, c'est qu'on pourra décortiquer un syndicat parce qu'un seul de ses membres, d'accord ou non avec les autorités syndicales, aura proféré des menaces de grève. Ce que le mouvement dénonce, c'est la sanction prise contre un syndicat tout entier pour des actes posés par un seul individu alors qu'il est très facile pour un employeur public de fomenter de telles menaces hors de la volonté de la majorité démocratique dans ce syndicat.

Des deux bills enfin, deux caractéristiques continuent d'être inacceptables. D'abord en bonne législation, il ne saurait être question d'utiliser ainsi le certificat de reconnaissance syndicale comme un moyen de chantage. Le certificat, c'est strictement la reconnaissance, par une commission administrative, du fait que tel syndicat détient la majorité des voix dans telle usine. Ce n'est pas un certificat de bonne conduite, comme nous l'avons maintes fois révoqué. Ce n'est pas non plus un privilège étant donné que le droit d'association dont le certificat découle appartient de nature aux ouvriers, quoi qu'en pensent les politiciens.

Enfin, personne ne peut, de bonne foi, accepter la rétroactivité de ces deux lois. Nos meilleurs sociologues l'ont répété: la rétroactivité d'une loi pénale, soit le fait de condamner un homme ou un syndicat pour des actes qui n'étaient pas interdits au moment où ils ont été posés, cette rétroactivité est une injustice grave, indigne de tout législateur qui se respecte et respecte le bon sens.

Tout cela, des journaux aussi peu pro-syndicaux que le Montreal Star l'ont affirmé avec nous. Le Synode anglican de Montréal l'a publié officiellement. Deux prêtres de Québec, les abbés Gérard Dion et Louis O'Neil ont condamné les mêmes principes. Et quant à nous, nous continuerons de dire la vérité même si cette opposition devait nous valoir pour longtemps encore l'hostilité de l'autorité provinciale.

Gérard PELLETIER

# Depuis 1948, l'ONTARIO a construit 52,909 logis de plus que le QUÉBEC

La différence entre le nombre de nouveaux logements construits dans le Québec et l'Ontario semble devoir prendre de l'ampleur par suite de l'augmentation de la construction et des mises en chantier dans la province voisine comparative-ment à la stagnation et à une baisse dans la province de Québec.

La compilation des dernières statistiques nous révèle en effet que depuis 1948, date de la mise en application de la loi provinciale d'Aide à l'habitation, la province d'Ontario a mis en chantier 236,909 logements tandis que seulement 184,080 nouveaux logements étaient mis en construction dans la province de Québec, au cours de la même période, soit jusqu'au 1er décembre 1954.

Par ailleurs, les dernières statistiques indiquent que cette situation, loin de s'améliorer, va de pis en pis. Voici d'ailleurs quelques chiffres qui aideront à faire comprendre ce point de vue.

### Augmentation générale

Même si la construction domiciliaire n'est pas encore suffisante pour faire face à tous les besoins, il faut admettre que depuis le début de l'année 1954, elle a augmenté dans tout le Canada. Le total cumulatif de janvier 1954 à novembre 1954 inclusivement indique un chiffre de 90,573 compa-

rativement à 85,124 pour les onze premiers mois de 1953 et de 96,839 pour toute l'année 1953.

Voici le nombre des logis terminés, des logis commencés durant les onze premiers mois de 1954 par province; les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de logis commencés ou terminés au cours de la période correspondante de l'an dernier:

### La construction en 1954

	Logis terminés		Logis commencés	
Terre-Neuve	1,069	(1,133)	1,285	(1,728)
Ile du Prince-Edouard	165	(90)	185	(118)
Nouvelle Ecosse	2,225	(1,946)	2,204	(2,432)
Nouv. Brunswick	1,273	(1,082)	2,163	(2,431)
Québec	23,067	(26,093)	28,590	(28,827)
Ontario	36,493	(31,457)	43,322	(37,494)
Manitoba	4,557	(4,342)	43,322	(4,366)
Saskatchewan	4,321	(3,025)	4,625	(4,452)
Alberta	9,245	(8,438)	10,926	(9,381)
Colombie Britan.	8,128	(7,318)	8,938	(8,054)

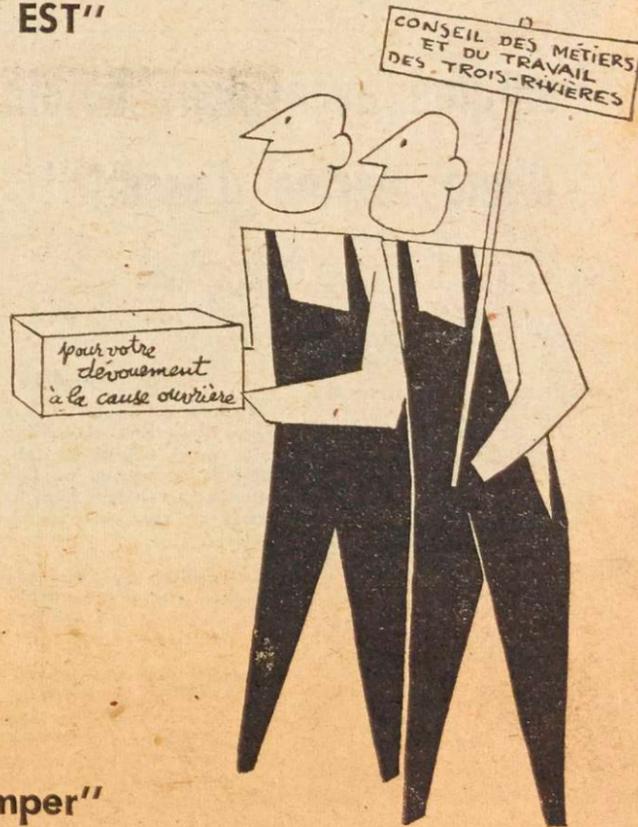
Ces statistiques indiquent que le nombre de logis terminés dans le Québec a subi une diminution d'environ 3,000 durant les 11 premiers mois de 1954 comparative-ment à la période correspondante de l'an dernier; seule la province de Terre-Neuve a enregistré une pareille diminution par rapport aux logis terminés en 1954; par ailleurs, durant la même période, la province de Québec a commencé environ 300 logements de moins que durant la même période de 1953. La province de Québec, la Nouvelle-Ecos-

se et Terre-Neuve se trouvent dans le même cas.

Dans toutes les autres provinces canadiennes, on trouve une tendance contraire: on a commencé et l'on a terminé plus de logis en 1954 qu'en 1953. La province d'Ontario, par exemple, a terminé 5,000 logements de plus que l'an dernier, soit 13,400 de plus que la province de Québec; par ailleurs on y comptait 15,000 nouveaux chantiers de plus.

(Suite à la page 7)

## "ERRARE HUMANUM EST"



"Il est humain de se tromper"

## Les salaires et conditions de travail des infirmières

La semaine dernière, nous faisons connaître la grande disparité de salaire qui existe entre les infirmières de la province et celles de la Colombie Britannique.

L'étude d'une convention collective typique signée par The Registered Nurses Association of British Columbia avec l'hôpital Chilwack et dont nous reproduisons les principales clauses, en fournit la preuve. On nous assure aussi qu'une trentaine de conventions collectives ont été signées par cette organisation aux mêmes conditions.

Nous en donnons quelques extraits particulièrement significatifs, et nous faisons une comparaison avec le régime de travail à Montréal.

1 — SALAIRES des infirmières licenciées en service général, sans responsabilités particulières ni qualifications spéciales.

CHILLIWACK	MONTREAL
Embauchage ..... \$230	A l'embauchage ..... \$170
Après un an ..... 240	Après un an ..... 187
Après deux ans ..... 250	Après deux ans ..... Nihil
Après trois ans ..... 260	etc. ....
Après quatre ans ..... 270	

2 — HEURES DE TRAVAIL : 40 heures par semaine

3 — CONGES PAYES : 10 congés payés

4 — VACANCES : 28 jours à toutes les infirmières

5 — SALAIRE-MALADIE : 1 1/2 jour par mois de service, jusqu'à concurrence de 90 jours, après 3 mois de service.

L'Alliance lutte pour faire cesser l'état d'infériorité économique dans lequel on maintient les infirmières canadiennes-françaises, et pour mettre un terme à l'exode des infirmières d'ici vers les Etats-Unis et vers les autres provinces du Canada!

## LA SUEDE DONNE L'EXEMPLE AU CANADA

Le récent budget présenté au Parlement suédois indique que ce pays va dépenser en 1955, 15 p. 100 de moins pour sa défense que pour le bien-être social de la population; l'an dernier, le parlement canadien votait deux fois plus d'argent pour la défense militaire que pour le bien-être social de la population.

Les derniers chiffres publiés indiquent que le gouvernement suédois va dépenser cette année environ \$485 millions pour le bien-être social tandis qu'il va attribuer une somme de \$420 millions pour les préparatifs militaires.

Par contre, le gouvernement canadien votait l'an dernier \$1,865,819,5065 pour les dépenses militaires et seulement 51.8 p. 100 de cette somme pour la sécurité sociale, soit \$967,345,500. Le danger nous menace-t-il plus que la Suède? Sommes-nous plus vulnérables que ce pays au point de vue militaire? Ou bien n'y allons-nous pas un peu au-dessus de nos moyens dans la grande comédie qui se joue sur l'échiquier des nations?

## Pourquoi avons-nous besoin d'une marine d'escorte?

C'est la question que se posent des milliers de Canadiens devant le refus du gouvernement canadien de soutenir une marine marchande canadienne. Alors pourquoi le Parlement fédéral voterait-il des millions de dollars pour bâtir une marine d'escorte, une marine de guerre, alors que nous n'avons plus de navires marchands à protéger?

C'est d'ailleurs la question que vient de poser M. G. Angus, de Montréal, président de l'Association des armateurs canadiens, lors du récent congrès de ce dernier organisme. "A quoi sert une marine d'escorte, une marine de guerre, s'est écrié M. An-

gus, s'il n'y a plus de flotte marchande à protéger? Est-ce pour protéger des navires étrangers?"

**Perte d'emplois**  
M. Angus s'en est pris à la politique maritime canadienne, politique qui a abouti au fait que la flotte de haute mer du Canada est actuellement à son plus bas point depuis 35 ans avec seulement 20 navires.

Le résultat, c'est que nos marins canadiens ne trouvent plus d'emplois, de même que nos travailleurs des chantiers maritimes.

Parlant des subventions, M. Angus a souligné que depuis 60 ans, les gouvernements canadiens ont dépensé plus de \$138 millions en subvention à des lignes européennes. L'entreprise canadienne n'a reçu que \$3 millions durant ce temps, soit en l'année 1948.

# LA SEMAINE

## LES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BAS UNIS DANS LA LUTTE

La Fédération Nationale du Bas-façonné et circulaire (CTCC) et l'Union des Ouvriers des textiles d'Amérique (CCT-COI) ont convoqué une conférence nationale conjointe des ouvriers du bas, dans le but d'établir une politique générale de lutte contre les demandes de diminution de salaire lancées dans toute cette industrie par les employeurs.

Les chefs des deux principaux corps syndicaux dans cette industrie ont arrêté les détails de la conférence, qui aura lieu samedi, le 29 janvier, à l'hôtel Mont-Royal de Montréal.

Ont pris part à la rencontre préparatoire de mardi, MM. Evangéliste Moreau, président de la Fédération nationale du bas façonné et circulaire, J. Harold Daoust, directeur canadien de l'Union des ouvriers des textiles d'Amérique, Gérard Rancourt, directeur régional de ce dernier organisme, Roméo Vallée, agent d'affaires de la fédération susdite,

Pierre Vadboncoeur, conseiller technique à la C.T.C.S. et John Whitehouse, directeur canadien de l'éducation et de la publicité pour l'union mentionnée ci-dessus.

Environ une centaine de délégués, venant des différents locaux de l'Ontario et du Québec, prendront part à cette réunion d'urgence.

C'est la première fois dans l'histoire du travail que les deux organismes syndicaux présentent un front uni en face des employeurs. "Le temps est venu d'offrir un front uni solide contre la campagne calculée et injustifiée des employeurs pour ruiner la structure des salaires et des autres conditions de travail durement acquises au cours des dernières années", ont déclaré MM. Daoust et Moreau, dans un communiqué conjoint.

"Les intérêts des travailleurs sont dans un grave danger", ont-ils ajouté, "et si l'on ne fait pas échec à la tentative des patrons, cela aura d'incalculables conséquences sur le niveau de vie des travailleurs concernés et sur la stabilité économique de la nation. Les demandes patronales actuelles sont de celles qui conduisent inévitablement aux crises économiques".

"Les deux organismes syndicaux, qui groupent plus de 90% des travailleurs organisés du bas y compris ceux de tous les principaux manufacturiers, escomptent qu'une collaboration intense et efficace résultera de la conférence projetée", ont enfin déclaré MM. Moreau et Daoust.



**"EXPORT"**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis  
Directeur : GERARD PELLETIER  
Rédacteur : FERNAND BOURRET  
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél. : VE. 3701

Abonnement : un an, \$1.50  
le numéro : 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa.



Québec, 22. (VP) — L'hon. Maurice Duplessis a révélé, hier, qu'il avait rencontré au cours de la semaine, M. J.-B. Arsenault, président du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, et M. Robindaine, du même mouvement. Les deux chefs ouvriers lui ont fait cadeau d'un ensemble de plume et crayon portant ses initiales, en témoignage de son "dévouement pour la cause ouvrière".

Le premier ministre a aussi reçu la visite du maire André Julien, du Cap-de-la-Madeleine, venu discuter le projet de loi que sa ville présentera mercredi prochain au comité des bills privés de l'Assemblée législative.

"LA PRESSE".

### ST-HYACINTHE

Le Syndicat National des travailleurs en chaussures de St-Hyacinthe, a procédé à l'élection annuelle de ses officiers pour 1955-56.

Le nouvel exécutif est composé comme suit:

Président, M. Robert Flibotte; vice-président, M. André Gagnon; trésorier, M. René Pouliot; secrétaire, Mlle M.-J. Bernier; directeurs, MM. Ernest Fontaine, René Lusier, Paul Blais; directrices, Mlles Denise Jolicoeur et Réjeanne Lizotte.

Les élections étaient sous la présidence de M. Joseph Bérard, représentant de la Fédération du Cuir et de la Chaussures, et M. Georges Patenaude, organisateur du Conseil Central de St-Hyacinthe, agissait comme secrétaire.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél. : 4-4631

ROLAND PROVOST  
1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. : FA. 3694

# LA SEMAINE

Tsar du logement

Montréal

## Les employés de London Shirt brisent la résistance patronale après 110 jours de grève



M. Stewart Bates, qui est entré dernièrement en fonction comme président de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, en remplacement de M. D.B. Mansur qui vient de retourner à la vie privée.

Le conflit qui opposait les employés de la London Shirt de Montréal membres de l'Union Nationale du Vêtement à l'entreprise de ce nom a pris fin mardi par la signature d'une convention qui fait droit à presque la totalité des demandes syndicales.

Les quelque 75 employés, membres de l'Union Nationale du Vêtement, avaient quitté le travail le 7 octobre 1954 afin d'obtenir la reconnaissance pra-

tique de leur syndicat, la signature d'une convention collective comportent une augmentation du boni de vie chère de 6, 8 et 10 cents, l'atelier fermé et un plan d'assurance-maladie-hospitalisation dont une partie est défrayée par l'employeur.

L'entente

L'accord conclu entre les parties prévoit les clauses suivantes :

1—Le paiement d'un boni de vie chère de 6, 8 et 10 cents à compter du 1er novembre 1954.

2—Une gratification additionnelle de 5 p. 100 lorsque les employés devront fabriquer des blouses au lieu de chemises; cette gratification s'ajoutera au boni payé.

3—L'employeur versera 1 1/2 p. 100 de sa liste de paie au fonds d'assurance de la Fédération Nationale du Vêtement pour couvrir les frais de diverses assurances.

4—Les employés recevront une rétroactivité équivalente à 30 p. 100 du boni de vie chère de 6, 8 et 10 cents à compter du 1er février 1953 jusqu'au jour de la déclaration de la grève, soit du 1er février 1953 au 17 octobre 1954.

5—L'employeur s'engage à respecter la clause de l'atelier fermé et à percevoir les cotisations syndicales à la source.

6—L'employeur s'engage en outre à ne pas envoyer de marchandise pour fabrication à l'extérieur tant et aussi longtemps que les employés n'auront pas de travail à pleine semaine.

7—Le contrat signé pour la durée d'une année, prévoit aussi que l'employeur et le syndicat n'exerceront aucune discrimination contre qui que ce soit par suite de la grève.

La rentrée au travail a commencé mercredi matin et se continuera opération par opération jusqu'à la reprise de la production normale.

L'accord fut conclu par T. Lespérance, Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement, M. Robillard et Mlle Denis au nom des employés et par M. Finklestein, au nom de la London Shirt.

Autres conventions

Nous apprenons aussi qu'une entente est aussi intervenue entre l'Union Nationale du Vêtement et deux autres firmes de l'industrie de la chemise: il s'agit de Manhattan Cap et de Rossmore Ltd de Montréal qui emploient environ une centaine d'employés. Les conventions signées mercredi entre les représentants des deux parties, comportent les mêmes avantages que ceux prévus dans la convention réglant la grève à la London Shirt, avec cette différence que ces deux dernières industries ne fabriquent que des chemises et ne sont pas touchées par l'augmentation de 5 p. 100 au-dessus du boni.

Une certification

La Commission des Relations Ouvrières vient d'octroyer un certificat de reconnaissance syndicale à l'Union Nationale du Vêtement pour représenter les quelque 50 employés de Mister Man Inc (Vaintrub & Sons), une autre entreprise dans l'industrie de la chemise. Les négociations entre cette dernière entreprise et le syndicat devaient débiter sous peu.

MONTREAL

## Conciliation demandée chez Tétrault Shoe

L'Union des Travailleurs en Chaussures de Montréal qui groupe les employés de Tétrault Shoe de Montréal, vient de demander l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail pour trouver une solution qui l'oppose à l'entreprise de ce nom.

Cette demande d'intervention d'un conciliateur fait suite au refus des autorités et représentants de la Cie, de rencontrer les représentants du syndicat pour négocier de bonne foi une convention collective entre les parties.

Mauvaise foi évidente

C'est une preuve que la maison Tétrault Shoe de Montréal est résolument hostile au syndicalisme et qu'elle entend prendre tous les moyens à sa disposition pour empêcher ses employés d'être protégés par un syndicat et par les avantages d'une convention collective.

Dans de prochaines éditions, nous devons reprendre une à une toutes les tentatives faites par la maison Tétrault Shoe ou par ses représentants pour empêcher ses employés d'adhérer au syndicalisme. Qu'il nous suffise de rappeler aujourd'hui que la maison Tétrault Shoe a tout d'abord refusé de recevoir les inspecteurs de la C.R.O. après la demande de certification faite en décembre 1953; qu'on a tenté de personifier un inspecteur de la C.R.O. afin de découvrir quels étaient les employés qui faisaient partie du syndicat; qu'elle s'est servi de tou-

tes les procédures possible pour empêcher la vérification de la liste de ses employés; qu'elle a utilisé à profusion, les brefs d'injonction, les brefs de saisie, les brefs de prohibition; rappelons encore qu'elle a utilisé le congédiement d'employés comme mesure destinée à paralyser le syndicat; que ceux qui avaient le malheur de se dire membres du syndicat étaient simplement congédiés; qu'on a fait circuler dans l'usine des cartes pour obliger les syndiqués à signer une renonciation au syndicat, etc.

Certification obtenue

Malgré cela, la certification fut accordée au syndicat, le 25 novembre dernier. Il s'agissait maintenant de négocier. Le syndicat pensait que toute l'opposition de Tétrault Shoe au Syndicat venait de s'écrouler et qu'il ne s'agirait maintenant plus que de négocier de bonne foi.

Ce fut peine perdue. La maison Tétrault Shoe, convoquée à deux reprises pour rencontrer les représentants du syndicat, eut alors toutes sortes d'excuses pour manquer le rendez-vous. De guerre lasse, le syndicat a finalement demandé l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail qui devrait fixer une rencontre prochaine entre les parties.

Le syndicat ne se fait pas d'illusion et il se prépare à demander l'arbitrage et à aller jusqu'au bout. D'ici les prochains développements, nous allons remettre en plan toutes les tentatives de la maison de Tétrault Shoe pour détruire le syndicat. La semaine prochaine, nous parlerons du congédiement de 46 employés, soit tous les employés d'un seul département qui ont été mis à pied le 4 janvier dernier.

## Elections le 2 février au Syndicat du Commerce

C'est mercredi, le 2 février prochain qu'auront lieu les élections des membres du Comité Exécutif du Syndicat du Commerce de Détail de Montréal, section Dupuis Frères.

L'on sait que les membres du Syndicat à l'emploi du magasin et du comptoir postal Dupuis Frères Ltée forment deux sections dans ce syndicat, lesquelles ont leur propre

exécutif. Mais au-dessus d'eux se trouve un exécutif choisi parmi les membres des deux sections.

Cette importante assemblée aura lieu à 8.00 p.m. en la salle Salaberry, 1226 Robin, angle Beaudry.

M. Marcel Lanouette, organisateur de la Fédération du Commerce à laquelle est affilié le syndicat, nous prie de faire remarquer que le Conseil exécutif du syndicat se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de trois directeurs par section. Les directeurs sont élus par l'assemblée de chaque section et doivent être choisis parmi les membres de leur comité exécutif.

Sécurité syndicale

## L'attitude des gouvernements

S'opposer. Obliger. Encourager. Telles sont les trois attitudes possibles des gouvernements. S'opposer aux clauses d'atelier fermé ou d'atelier syndical. Rendre le syndicalisme obligatoire. Encourager les conventions collectives avec clauses de sécurité syndicale. En fait, nous voyons cette diversité d'attitudes selon les pays.

En 1938, le gouvernement de la province de Québec passait une loi (Bills 19 et 20) dans le but de rendre illégales les clauses d'atelier fermé. A la Semaine sociale de Sherbrooke, en 1938, S. E. le cardinal Villeneuve déclarait: "Ces bills 19 et 20, tout bien intentionnés qu'ils aient été chez leurs auteurs, peuvent devenir néfastes, en empêchant la construction sociale dans l'ordre, pour ne pas déplaire ou ne pas contrevenir à ceux qui voudraient la bâtir dans le désordre ou l'individualisme".

A Saint Grégoire de Montmorency, le 27 février 1949, S. E. Mgr C.O. Garant disait: "L'atelier fermé peut être moral, même s'il est déclaré illégal par la loi civile. Or, pour être morale, cette formule d'union au sein de l'atelier devrait compter sur une force syndicale qui s'impose et par le nombre et par l'orientation de son action vers l'établissement d'un ordre social chrétien guidé sur la justice et la charité".

A propos des lois actuelles aux Etats-Unis sur le droit au travail, nous savons que S. E. Mgr J.F. Rummel, Rev. Louis J. Twomey, Rev. William J. Kelley, ont déclaré que cette législation violait les principes de la justice sociale.

Donc l'Etat n'a pas le droit d'interdire l'atelier fermé ou l'atelier syndical, quand il s'agit de syndicats honnêtes.

Au contraire, en certains pays, le gouvernement lui-même, par des lois, assure la sécurité syndicale. Soit en reconnaissant un seul syndicat comme légal. Soit en rendant le syndicalisme obligatoire.

Sous la dictature fasciste, un seul syndicat était légalement reconnu et autorisé à conclure les conventions collectives. L'affiliation était facultative. Tous les travailleurs devaient lui verser la cotisation. Les clauses du contrat devaient être appliquées par tous les employeurs et tous les employés, comme dans nos décrets. Ce syndicat légal n'excluait pas l'existence d'autres associations professionnelles de fait qui ne pouvaient négocier. Elles ne devaient pas attirer beaucoup de membres!

On retrouve, à peu de chose près, la même solution dans les formules corporatives espagnole, portugaise (et autrefois en Allemagne sous Hitler, en Autriche sous Dollfus, en France sous Pétain). Est-ce incompatible avec la doctrine des Encycliques?

Il pourrait, exceptionnellement, exister des circonstances dans un pays, à un moment donné, qui justifieraient l'institution d'un syndicat unique et officiel. L'Eglise a toujours préféré le pluralisme syndical qui, tout en respectant les convictions de chacun, ne nuit pas à l'unité d'action professionnelle, par exemple grâce aux cartels. Ainsi l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France a absorbé ce sujet dans sa Déclaration du 28 février 1954: "La liberté respectueuse des diverses tendances et le pluralisme des groupements doivent l'emporter sur le monopole du syndicalisme unique, qui deviendrait nécessairement totalitaire".

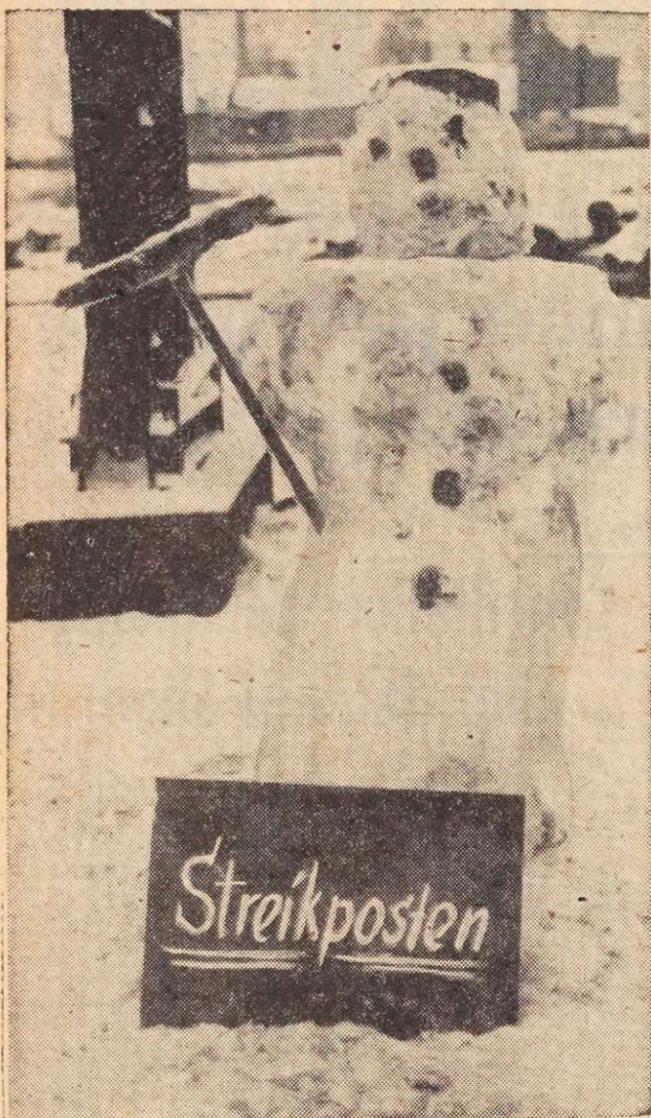
En Australie comme en Nouvelle-Zélande, la sécurité syndicale est garantie par l'affiliation obligatoire à un syndicat. Les travailleurs conservent la liberté de choisir l'union qui les représentera dans les conventions collectives de travail.

Voici, en substance, le jugement de l'abbé Leslie Rumble, auteur bien connu pour ses Radio-Replies. Une loi qui oblige tous les travailleurs à joindre une union ne s'oppose pas aux principes de la morale catholique. A certaines conditions toutefois. Il faut que cette législation soit nécessaire pour le bien des unions. Il ne faut pas que l'Etat s'ingère dans les affaires de l'union au point de dicter aux travailleurs la conduite à suivre. Il faut que les unions restent ouvertes à tous ceux qui désirent travailler et qui sont aptes au travail. Il faut assurer à tout travailleur une voix dans toutes les décisions importantes qui affectent la conduite de l'union.

Tant au Canada qu'aux Etats-Unis, le plus grand nombre des chefs ouvriers ne veulent pas du syndicalisme obligatoire comme en Australie. Tout ce qu'ils demandent, c'est la liberté de pouvoir négocier avec l'employeur des clauses de sécurité syndicale. S'ils réussissent à les obtenir, ils ne voient pas pourquoi un gouvernement déclarerait une telle entente nulle et invalide. Ils comptent plutôt sur des lois qui encouragent l'affiliation à un syndicat, les conventions collectives avec clauses de sécurité syndicale.

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

...ET IL N'Y EUT PAS DE "SCABS"



Samedi dernier, le 22, 1,000,000 de travailleurs de l'Allemagne de l'Ouest se sont mis en grève pour 24 heures en signe de protestation contre l'un des dirigeants de l'une des plus importantes industries métallurgiques. Ce dernier, un ancien directeur de la production du temps d'Hitler, aurait déclaré que les unions ouvrières avaient obtenu le droit à la co-gestion, au moyen de "chantage" auprès du gouvernement allemand. Devant une aciérie employant 30,000 hommes à Oberhausen, Allemagne, un seul piqueteur gardait l'entrée et c'était un bonhomme de neige portant un écriteau sur lequel on lisait le mot "piqueteur" (Streikposten)

### Granby

## 5 à 15c DE PLUS A LA LIDO LTEE

Le Syndicat national et catholique des employés de Sido Ltée et les représentants de cette compagnie viennent de conclure une entente relativement au contrat de travail actuellement en vigueur dans cette industrie.

Le contrat ne doit prendre fin que le 31 décembre 1955, mais il prévoyait une clause d'ouverture des négociations sur les salaires et les fêtes chômées et payées le 31 décembre 1954.

Le syndicat demandait donc une augmentation générale de 15 cents l'heure plus deux fêtes additionnelles chômées et payées.

Après quelques séances de négociations, les deux parties en sont

venues à une entente, la compagnie accordant une augmentation variant de 5 à 15 cents l'heure, selon l'occupation, ce qui fait une moyenne de 9 cents et une fête de plus chômée et payée. L'augmentation accordée est rétroactive au 1er janvier 1955.

Dans les négociations, la partie patronale était représentée par M. Sylvio Giguère, gérant de Sido Ltée. La partie syndicale était représentée par MM. S. T. Payne, de la Fédération Nationale de la Métallurgie, Jean-Louis Vachon, secrétaire du syndicat de Sido, G. Marquis et Edouard Dumas, agent d'affaires des Syndicats catholiques et nationaux de Granby.

### St-Hyacinthe

## Salaires augmentés à la Consolidated Textile

Une augmentation de salaires de deux cents l'heure vient d'être accordée aux employés de la Consolidated Textiles, de cette ville, en vertu d'un contrat signé par les représentants de la compagnie et par ceux du Syndicat national catholique des employés de la compagnie. L'augmentation sera rétroactive au 3 novembre dernier. Dans la demande qu'il avait présentée en septembre, le Syndicat réclamait pour les employés une augmentation honoraire de dix cents. En réponse, la compagnie demanda une réduction de salaires de 10 cents.

Un conciliateur fut alors nommé

pour régler le différend. Les autres clauses inscrites au projet soumis par le syndicat, sur le nombre des fêtes chômées et payées et sur un réajustement de salaires pour un certain nombre d'ouvriers furent rejetées par la compagnie.

Le nouveau contrat de travail fut signé par MM. Ben Bornstein et Euclide Brunette, pour la compagnie; par MM. Gérard Lachapelle, président, et Fernand Lapalme, secrétaire, au nom du Syndicat. M. Fernand Villeneuve signa aussi à titre de représentant de la Fédération nationale du textile (CTCC).

# DANS LE M

## La lutte continue contre les Bills 19 et 20

DECLARATION CONJOINTE DE M. JEAN MARCHAND, SECRETAIRE GENERAL DE LA CTCC ET DE M. ROMEO MATHIEU, SECRETAIRE GENERAL de la FEDERATION DES UNIONS INDUSTRIELLES (CCT-COI) — APPEL LANCE AUX AUTRES CLASSES DE LA SOCIETE POUR POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE CES DEUX MESURES

Dans un communiqué signé conjointement par M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. et de M. Roméo Mathieu, secrétaire de la Fédération des Unions industrielles, les journaux de samedi, le 22 janvier, rappelaient au public le premier anniversaire de la lutte entreprise par le mouvement ouvrier pour le retrait de deux lois provinciales connues sous le nom de bills 19 et 20.

Ces deux chefs ouvriers rappellent qu'il y a un an, des milliers de travailleurs se rendaient à Québec pour protester contre ces deux mesures et qu'à cette occasion, les milliers de travailleurs présents à l'assemblée au Palais Montcalm, avaient affirmé, à l'unanimité leur opposition aux bills 19 et 20 et leur volonté de continuer la lutte jusqu'au rappel de

ces deux lois. MM. Marchand et Mathieu rappellent que l'attitude du mouvement syndical n'a pas changé et ils affirment de nouveau que "les organisations syndicales ne sauraient accepter ces lois injustes pour aucune considération. Ils terminent, en faisant appel à toutes les classes de la société pour qu'elles appuient le mouvement syndi-

### Texte du communiqué

Dans une résolution adoptée par la foule des travailleurs réunis au Palais Montcalm, on pouvait lire les lignes suivantes:

"S'il devient permis à une commission gouvernementale de se substituer aux tribunaux pour désigner tel citoyen comme communiste et punir sans appel une organisation dont il fait partie, il devient du même coup impossible au mouvement ouvrier de formuler ouvertement les revendications de ses membres et de travailler librement à améliorer leur sort.

"Si nous permettons au gouvernement de punir des citoyens pour des actions qui n'étaient pas interdites au moment où elles ont été faites, c'est une pratique qui aura tendance à se généraliser et qui amènera dans notre démocratie les pires procédés des régimes totalitaires, communistes ou fascistes.

"Le mouvement ouvrier, qui s'est opposé énergiquement au Bill No 5 en 1949 n'a pas changé d'attitude. Il combat maintenant les Bills 19 et 20. De concert avec les citoyens éclairés de toutes les classes sociales, il combattra encore aussi longtemps que le gouvernement de la province n'aura pas renoncé à cet es-

prit et à ces procédés.

"Il n'acceptera jamais, même si elles sont adoptées, des mesures légales qui ne respectent ni la justice ni la liberté."

Depuis cette résolution, on sait que les Bills 19 et 20 sont devenus des lois, ayant été sanctionnés par les deux Chambres. Etant donné cependant qu'ils n'ont subi aucune modification importante avant de passer dans la législation, l'attitude du mouvement ouvrier à leur sujet ne s'est pas modifiée non plus.

Nous renouvelons aujourd'hui la protestation des organisations syndicales qui ne sauraient accepter ces lois injustes pour aucune considération.

Nous dénonçons dans le Bill 19 la substitution aux tribunaux d'une commission de fonctionnaires

et le fait de décertifier un syndicat de bonne foi à cause de la prétendue adhésion d'un ou plusieurs de ses membres à des idéologies condamnables.

Nous dénonçons dans le Bill 20 le fait de décertifier un syndicat pour une action posée par une minorité de membres, action pour laquelle d'autres sanctions sont déjà prévues.

Nous dénonçons dans les deux lois le caractère rétroactif donné à une mesure pénale et l'utilisation du certificat de reconnaissance comme moyen de chantage contre les organisations ouvrières.

Nous invitons enfin tous les citoyens, de toutes les classes sociales, à se joindre à nous dans la lutte qui se continue, à l'exemple des personnes et des groupes éminents qui ont exprimé au cours de l'année qui s'achève leur opposition à ces mesures légales.

## Les jeunes Allemands

Le réarmement allemand est de plus en plus à l'ordre du jour. Remous en France, discours en Amérique ou en Allemagne. Mais qu'en pensent les principaux intéressés, c'est-à-dire, après tout, les jeunes Allemands de l'Ouest qui, si les accords de LONDRES et de PARIS sont ratifiés par la France, prendront le chemin des casernes?

Il y a quatre ou trois ans, j'avais pu constater moi-même leur peu d'enthousiasme, et même leur franche répulsion, pour toutes perspectives de retour à l'état militaire. Puis, les choses avaient évolué, la propagande pro-européenne du Chancelier ADENAUER avait porté ses fruits: pour l'Europe, les jeunes Allemands acceptaient de faire un sacrifice, celui de deux ans de leur liberté. Peut-être aussi pensaient-ils qu'être soldat chez les Européens serait très différent de l'être "chez les Prussiens" (cette expression désigne traditionnellement l'armée allemande en langage populaire. On ne disait pas: faire son service militaire, mais "aller chez les Prussiens"). Mais maintenant que la C.E.D. étant morte, il s'agit tout simplement d'un retour à l'armée allemande.

Un journaliste allemand de mes amis m'a raconté une réunion organisée à COLOGNE dans la salle d'attente de la gare centrale, splendide bâtiment neuf devenu un des centres de la vie de la ville. Les quatre dirigeants du Ministère Blank (futur ministre de la guerre allemand) y avait convoqué, pour une explication, des représentants des mouvements de jeunesse et des lycéens des classes supérieures. A noter que les mouvements de jeunesse en question sont ceux qui sont fédérés dans une organisation officielle, absolument exempte de contamination communiste. Pourtant, le dialogue entre les quatre fonctionnaires et les jeunes gens, extrêmement nombreux, paraît-il, fut des plus orageux.

L'un des fonctionnaires fit, par exemple, remarquer que le réarmement allait être décidé par les politiciens élus représentant le peuple. De tous les coins de la salle, on lui répondit que les moins de vingt ans étaient bons pour être soldats mais pas pour voter, qu'ils ne se sentaient pas engagés par des politiciens élus sans leur concours.

Mais le plus simple est de rapporter quelques réponses types, telles que mon ami les a notées:

— "J'ai trois raisons de ne pas vouloir être soldat. J'ai tout perdu pendant les bombardements. Je suis heureux de pouvoir gagner assez pour me racheter un costume et une chemise. Je

### QUEBEC

Lors des élections tenues récemment au Syndicat des Charpentiers-Menusiers de Québec, un vote unanime de confiance a été donné aux officiers sortant de charge qui furent tous réélus. Voici le résultat des élections:

Président, Rosario Goselin; vice-président, Marc Beaulé; secrétaire-archiviste, René Bélanger; secrétaire-financier, Amédée Delisle; secrétaire-correspondant, Gaston Gosselin; trésorier, Louis-Robert Bernier; assistant-sec.-archiviste, Robert Lamontagne; sentinelle, Cléophas Bernier; gardien, P.-Emile Côté.

# MOUVEMENT

## Journée d'études sus les négociations et l'arbitrage

Au cours du prochain mois, il y aura deux sessions d'études pour les permanents et les dirigeants syndicaux qui ont à préparer des projets de conventions collectives et qui doivent les négocier.

Les journées d'études qui

auront lieu à Québec et à Montréal, sous la direction de M. Marius Bergeron, directeur du Service des Recherches de la C.T.C.C. porteront principalement sur deux aspects des négociations et de l'arbitrage:

Tout d'abord, les délégués

étudieront la rédaction des clauses d'ancienneté et ils analyseront ensuite les faits sur lesquels les syndicats peuvent se baser pour justifier les augmentations de salaires, vu la stabilité du coût de la vie.

La première session d'études aura lieu à Québec à 555 boulevard Charest, pour les représentants des syndicats et autres corps affiliés de la région de Québec, les 14 et 15 février prochain.

A Montréal, les journées d'études auront lieu à l'édifice des Syndicats Nationaux, 1231 Demontigny, les 21 et 22 février prochain.

Tous les syndiqués intéressés sont priés de s'enregistrer le plus tôt possible en indiquant l'endroit où ils veulent suivre ces journées d'études; ils sont aussi priés de remarquer que la première séance commencera à 10 h. 30 précises.

Saguenay Lac-St-Jean

## 9c L'HEURE DE PLUS AUX CHEMINOTS

La Compagnie de Chemin de fer Roberval-Saguenay vient de s'entendre avec le Syndicat des employés pour signer une convention collective de travail.

Depuis plusieurs mois déjà, les négociations traînaient et les résultats se faisaient attendre. Ces derniers temps, on tint plusieurs séances de négociations, au cours desquelles on fit du progrès mais sans s'entendre cependant. Lundi dernier, les deux parties se rencontrèrent en présence d'un conciliateur, M. Gaston Cholle, et après quelques heures de discussion, les deux parties tombaient d'accord sur les termes de la prochaine convention collective.

D'abord, le contrat est pour une durée de deux ans à partir de la date de la signature. Tous les employés obtiennent une augmenta-

tion de salaire de \$0.07 l'heure cette année et \$0.02 l'an prochain à l'anniversaire de la convention. Cependant, les gens de métier auront \$0.03 l'an prochain au lieu de \$0.02.

Les employés obtiennent aussi trois semaines de vacances payées après 15 années de service. Enfin, les employés pourront avoir une indemnité sur le salaire en cas de maladie, soit 13 semaines à 50% du salaire et 13 autres semaines à 25% du salaire. Quant aux employés ayant 5 années de service et plus, ils auront droit à la moitié de leur salaire régulier pendant 26 semaines.

Plusieurs autres avantages de moindre importance pourraient également être mentionnés, mais il serait trop long de les énumérer ici. De toute façon, le nouveau contrat est avantageux pour les employés de la Compagnie de Chemin de fer Roberval-Saguenay et ils ont raison d'être contents du règlement obtenu.

Outre les négociateurs syndicaux, M. Adrien Plourde, président de la Fédération de la Métallurgie, a participé au succès des négociations.

Montréal

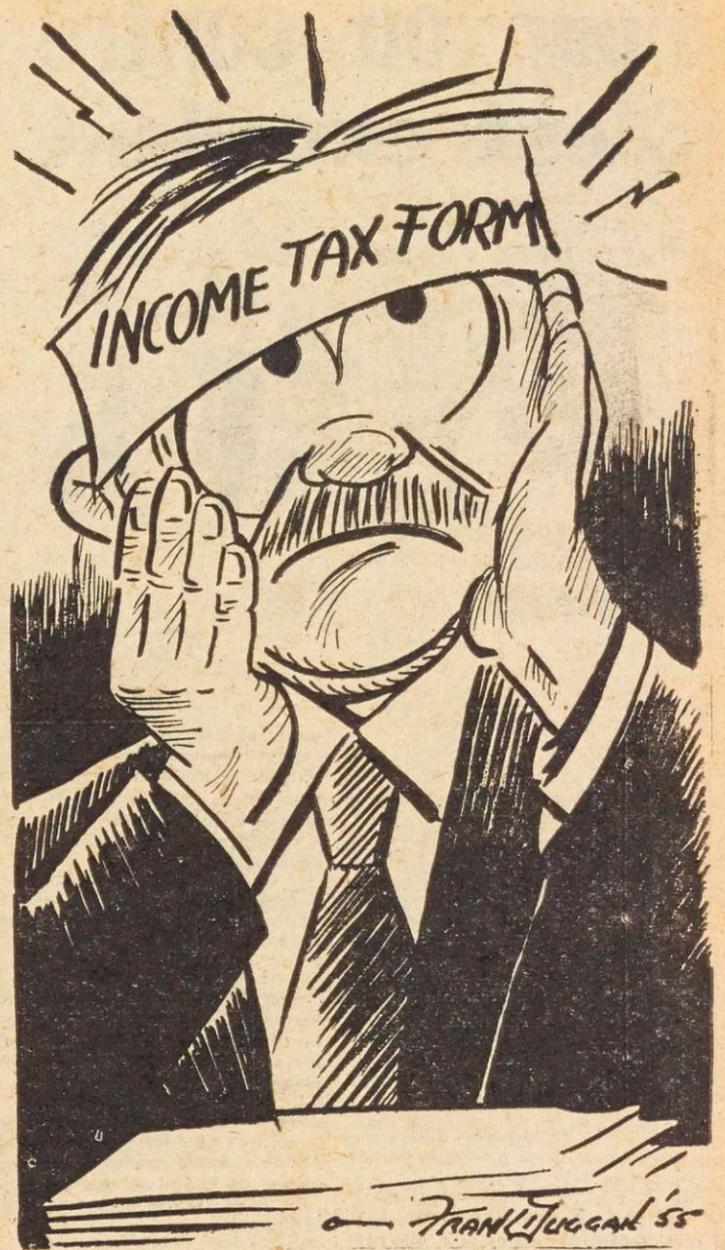
## Les ouvriers du carton s'affilient à l'Imprimerie

L'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonné de Montréal vient de demander son affiliation à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie. C'est ce que vient de nous communiquer M. Gérard Poitras, agent d'affaires de ce syndicat qui groupe quelque 650 membres à Montréal.

L'on sait que ce syndicat qui recrute ses membres dans huit locaux différents, était déjà affilié à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et au Conseil Central de Montréal mais qu'il n'était affilié à aucune fédération professionnelle.

Après plusieurs rencontres entre les intéressés et les membres du comité de juridiction de la CTCC, il semble que l'on soit tombé d'accord pour l'affiliation de ce syndicat à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie. L'entente intervenue entre les parties, avant de prendre effet, devra recevoir la sanction du Bureau confédéral de la CTCC.

Les rapports d'impôt :



Un mal de tête en perspective

Shipshaw

## ENTENTE AVEC L'ALCAN

Le Syndicat des Employés des Centrales de Shipshaw et de Chute-à-Caron de l'Aluminium Company vient de s'entendre avec cette compagnie pour signer une nouvelle convention collective de travail d'une durée de deux ans.

Les points saillants de cette entente sont les suivants: d'abord une augmentation de salaire à tous les employés, au montant de 2%, plus un montant fixe de \$0.50 par semaine, plus un montant de \$0.75 par semaine consacrée à un plan d'assurance-maladie et hospitalisation, mais incorporé aux taux de salaire.

Ce qui veut dire une augmentation moyenne pour les employés de ces centrales d'un peu plus de \$0.65 l'heure.

A l'anniversaire de la convention, soit le 1er décembre 1955, tous les employés auront des augmentations s'échelonnant entre 75 cents et \$1.25 par semaine.

La compagnie accorde de plus, trois semaines de vacances payées aux employés qui ont 15 années de services. La compagnie accorde aussi quelques autres avantages pécuniaires à ses employés.

Ce contrat de travail assure donc aux employés des centrales de Shipshaw et Chute-à-Caron des augmentations assez semblables à celles qu'ont eues les travailleurs de l'Alcan aux usines d'Arvida.

Les négociateurs syndicaux furent MM. Ambroise Réhel, président, Léon-Marie Gervais, Rosaire Morin, Georges Cloutney et Me R. Auclair, conseiller technique du Conseil Régional des Syndicats nationaux.

Il reste maintenant à entreprendre des négociations avec l'Aluminium Company pour la signature d'un premier contrat collectif de travail couvrant les employés à la centrale de Chute-du-Diable. En effet, ce n'est que récemment que ces employés ont décidé de se joindre au syndicat des Pouvoirs Electriques et ce n'est que depuis quelques semaines que la Commission de Relations ouvrières nous a accordé un certificat de reconnaissance syndicale nous permettant de négocier pour ces employés.

## Il ne faut pas blâmer le coût de la main d'oeuvre

Le coût élevé de la main-d'oeuvre au Canada ne peut être blâmé pour la perte de marchés aux mains de concurrents étrangers. C'est ce qu'a déclaré M. Eugène Forsey, directeur des recherches du Congrès canadien du Travail.

Parlant à une émission de Radio-Canada, Forsey a dit que "de nombreux facteurs, outre les salaires, entrent en considération dans le prix des exportations canadiennes: aucune preuve ne peut

justifier encore une attaque contre les niveaux de salaires sous le prétexte que le coût de la main-d'oeuvre nous chasse des marchés d'exportation".

Il a dit qu'il ne s'ensuit pas nécessairement que des salaires plus élevés signifient une hausse constante du coût de la main-d'oeuvre. Les prix sont affectés par les taxes et les profits aussi bien que le coût de la main-d'oeuvre, dit-il.

## Peuvent-ils être soldats?

ne veux pas défendre ceux qui après la guerre passeront devant moi dans une voiture de trois millions."

— "Mon père est tombé à la dernière guerre. Mais ADENAUER rappelle toujours avec fierté qu'il n'a jamais été mobilisé. Nous non plus, nous ne voulons pas être mobilisés."

— "Pourquoi avons-nous besoin d'une armée? Nous avons, sans armée, mieux résisté au communisme intérieur que la France et l'Italie avec les leurs. On parle d'un nouvel esprit dans l'armée. Pour nous, il s'agit seulement de redonner du travail aux officiers en chômage."

— "En 1945, en Thuringe, une voisine de ma famille voulait mettre le drapeau blanc. Nos fantassins lui tirèrent dessus. Je ne veux rien avoir à faire avec de telles absurdités."

Et ainsi de suite...

A l'un des jeunes gens qui déclaraient refuser de retomber entre les mains de ceux qui l'avaient conduit à la catastrophe, l'un des fonctionnaires répondit que sur les 1,400 généraux de 1945, on en trouverait bien un cinquantaine qui ne soient pas nazis. Ses interlocuteurs répliquèrent que s'il fallait en croire le bruit fait par les généraux, il n'en serait rien.

Qui fait des discours? dirent-ils. Qui tient le haut du pavé? ESSELRING, un des plus responsables.

Les officiels essayèrent aussi de parler de la défense de l'Occident, de la libération des treize millions d'Orientaux. L'un d'eux ayant fini par dire: "Il n'y a que les communistes chez nous pour s'opposer au service militaire, la salle répondit d'un seul élan: "Nous ne sommes pas communistes, mais nous ne voulons pas être soldats".

La séance continua ainsi pendant longtemps. Mon ami me raconta aussi qu'une réunion identique avait eu lieu à FRANCFORT, autre grande ville allemande de l'Ouest. Il n'y assistait pas, mais là aussi, d'après des témoignages sûrs, l'hostilité des jeunes fut générale. Evidemment, pour qui connaît le caractère allemand, cette hostilité peut fort bien être réduite. Les jeunes Allemands une fois à la caserne, il y a de fortes chances pour qu'ils subissent le service militaire avec passivité sinon avec enthousiasme. Il n'en reste pas moins qu'actuellement on trouverait peu de jeunes gens, en Allemagne occidentale, pour réclamer spontanément les armes. Les récentes défaites électtorales subies par le Chancelier ADENAUER confirment, d'autre part, que le scepticisme des électeurs plus âgés à l'égard du réarmement augmente de son côté.

Opinions sur "La liberté et les enfants"

# Pour ou contre les parcs pour enfants ?

## 'C'est excellent'

Quand je suis devenue mère de famille, on n'aurait pu trouver femme plus préjugée au sujet des parcs, des barrières, des ceintures de sûreté, des épingles à couvertures et de tout ce qui pouvait, à mon avis, entraver la liberté des enfants.

Aujourd'hui, avec deux enfants qui entravent considérablement ma propre liberté, j'ai décidé d'utiliser les moyens que la civilisation met à ma portée pour me libérer de mes filles pendant quelques heures de la journée, et je trouve que nous nous en portons beaucoup mieux toutes les trois.

Je n'ai essayé le parc, pour mon aînée, que lorsqu'elle avait neuf mois. Evidemment, cela n'a pas marché, et je n'ai pas insisté. Je l'ai eu sur les talons à toute heure du jour, excepté pendant son sommeil, jusqu'à ce qu'elle ait 19 mois. C'est à ce moment qu'une mère de 7 enfants m'a convaincu que c'était une excellente chose pour l'enfant elle-même que de l'habituer à demeurer toute seule dans une pièce, pendant quelques moments de la journée, et de se concentrer sur ses jeux au lieu de suivre sa mère comme une ombre.

A 19 mois, se trouver derrière une barrière pour la première fois, ce ne fut ni bien agréable ni bien facile. Les deux premiers matins, je dus m'endurcir et la laisser pleurer. Mais ensuite elle fit la découverte de ses jouets, elle qui ne s'était jamais concentrée à jouer, toute occupée qu'elle était à me suivre chaque fois que je bougeais. Sa petite sœur avait alors près de 5 mois, et bientôt sa présence dans la même pièce amusa la plus grande. Des enfants aussi jeunes ne partagent pas les mêmes jeux, mais elles ont appris à vivre l'une à côté de l'autre sans trop se nuire. A présent que la plus petite a 14 mois, les jeux sont un peu moins faciles, car elle ne cède plus aussi facilement. Mais qu'elles soient ou non ensemble derrière la barrière, dans leur chambre, la petite est à sa période de cris et je ne puis rien y faire. S'il faut entendre crier, j'aime autant ne pas avoir, par-dessus le marché, deux petites dans les jambes quand je fais le lavage ou le diner.

Les première fois, j'essayais de fermer la barrière sans qu'Anne s'en aperçoive. Mais c'est maintenant devenu une partie bien acceptée de la vie quotidienne que d'aller jouer dans la chambre avec Hélène, pendant une heure ou deux. Il reste aux enfants beaucoup de temps à partager avec leurs parents en toute liberté.

Voici les avantages que je trouve au système des barrières et des parcs :

1—La mère a l'esprit plus libre pour les travaux qui demandent de la concentration, ou



pour les besoins qui représenteraient quelque danger pour les enfants. S'ils sont hors de portée pendant le repassage et la préparation du diner, il n'y a pas à craindre de les brûler ou les ébouillanter.

2—La mère est moins impatiente, et ce sont les enfants qui en bénéficient.

3—Les enfants apprennent à respecter la discipline. Quand maman dit qu'il faut jouer dans la chambre, il faut se plier, il n'y a pas moyen de faire autrement.

4—Les enfants jouent beaucoup plus avec leurs jouets, dont certains leur servent à développer de l'habileté manuelle ou sont de véritables exercices d'intelligence.

5—Un enfant qui a son petit coin à lui s'y sent à l'aise. Le parc représente la sécurité pour un petit enfant, qui y retrouve toutes ses affaires. Mais cela, à condition qu'il y soit habitué jeune et n'y soit limité que pendant quelques heures de la journée. Le parc lui aidera à marcher, mais il n'apprendra pas beaucoup à se débrouiller s'il y est confiné à toutes les heures du jour.

6—Les enfants comptent moins sur l'attention de leurs parents à toute minute s'ils sont en sûreté dans leur chambre et si la maman ne se croit pas obligée d'accourir au moindre cri. Les petites chicanes se règlent entre enfants, et cela leur apprend qu'il faut donner si l'on veut recevoir.

7—Et enfin, et c'est un avantage bien important à mon avis, les enfants apprennent qu'ils ne tiennent pas toute la place dans la maison et dans la vie de leurs parents. Les enfants sont évidemment une grande part de notre vie, et quand nous en avons deux ou trois, nous sommes des parents bien plus que des êtres individuels. Mais il ne faut tout de même pas que nous soyons des esclaves et que tout soit subordonné aux caprices des enfants.

Jeanne DANSEREAU

## Votre opinion, Mesdames

Nos deux rédactrices donnent ici leurs opinions sur "la liberté et les enfants". Que pensez-vous, vous-même ? Vos opinions seraient très appréciées.

La rédaction

## L'équilibre du budget

Montréal, (POC). — Un budget équilibré, tel est le but auquel aspire tout ménage bien assorti. Il arrive toutefois que, par ignorance ou autrement, on ne peut réussir à rejoindre les deux bouts. Voici un barème susceptible de vous aider à atteindre le but tant convoité. Dans les grandes lignes, disons qu'il faut consacrer 33% du salaire à l'alimentation. Les repas pris à l'extérieur devront être inclus dans cette nomenclature. Les dépenses courantes comme le loyer, le gaz, le chauffage, l'éclairage, le transport, les vêtements, le médecin, les remèdes absorbent pour leur part 42% du budget. Aux récréations et aux imprévus, il convient de consacrer 9% de nos revenus. Sous cet item, il faudra inclure l'instruction, les livres, journaux, tabac, cadeaux, théâtre et autres. Le reliquat, soit 16%, doit être investi dans un compte d'économies ou à l'achat d'obligations.

Une bonne méthode consiste à répartir sur chaque paye un montant proportionnel pour chacun de ces items. Dans le cas des dépenses courantes, il convient d'en faire la liste pour la durée d'une année et de diviser le montant obtenu par autant de payes que l'on touche dans un an. Il convient ensuite de veiller à ne pas dépasser ces normes. Essayez... les résultats dépasseront vos espérances. Vous serez peut-être avant longtemps en possession de cette maison, de cette auto ou de cet article que vous convoitez depuis si longtemps.

## "Pas contre, mais..."

A notre premier bébé, je n'avais aucune idée préconçue sur les parcs pour enfants, les barrières, et autres découvertes modernes supposées "aides" à la mère dans l'éducation de ses enfants. C'est pourquoi j'achetai un parc pour Nicole sur le conseil de nombreuses petites mères de mon entourage (qui, elles, avaient de l'expérience!) et considéraient le parc comme instrument indispensable pour bien élever un enfant.

Après quelque temps, je me mis à me poser des questions : "Pourquoi encager ainsi ma fille, elle se développerait peut-être beaucoup plus vite si je la laissais se traîner"... "Au juste, qu'est-ce qui me pousse à la mettre dans un parc?"



Le résultat de ces réflexions fut que l'enfant n'a pas besoin de parc et qu'il est préférable de laisser le bébé explorer la pièce. Le parc ouvert était son coin bien à elle. Elle allait y faire une sieste ou jouer avec ses jouets quand elle était lasse de ses explorations. Nicole apprit très jeune à grimper sur une chaise, à descendre et à tomber aussi. Mais, elle recommença et prit vite le tour pour ne pas dégringoler.

Lorsque les autres vinrent, je dis définitivement adieu au parc, forte que j'étais de l'expérience de la première. Et, je suis encore du même avis pour différentes raisons, découvertes en regardant vivre mes petits;

1—L'enfant qui n'a que son parc comme univers (et dans bien des cas du matin au soir) est privé du monde merveilleux des expériences; monter descen-

dre, se traîner et rencontrer des obstacles, les surmonter, apprendre à passer à travers des barreaux de chaises etc. Il apprend, bébé, à rencontrer, à surmonter des obstacles tout comme il aura à le faire une fois adulte.

2—Le parc n'offre pas toujours la sécurité tant recherchée par la maman. L'enfant ne touchera pas aux prises de courant, ne descendra pas les livres de la bibliothèque, ne courra pas le danger de se fracasser la tête en tombant d'une chaise. D'accord. Mais, toutes ces aventures du jeune âge forment un tout, et sont presque indispensables à la formation de l'homme de demain.

Je connais un petit garçon qui a aujourd'hui neuf ans et qui fut élevé avec toutes ces méthodes de parc de ceintures et autres. Il est très gentil, mais il ne peut prendre aucune initiative. Il est craintif, et demande continuellement "s'il peut faire cela". Sa mère essaye encore de lui éviter tout "ce qui peut faire mal". Il ne joue même pas avec les petits gars de la rue parce qu'ils sont trop durs et qu'il est impuissant devant leurs coups.

Je pense qu'il faut craindre en appliquant à l'excès ces instruments dits modernes de faire des enfants, sans défense dans les coups durs de la vie.

3—Je ne me suis jamais servi des ceintures de sûreté parce que je croyais que si un enfant ne dort pas à l'aise sur le côté droit, il fallait le laisser libre de se retourner sur la gauche. Que s'il est plus confortable couché aux pieds du lit, eh bien, je me demande pourquoi je lui mettrais un attelage pour le stabiliser...

4—Que l'enfant ait besoin de sentir une discipline, c'est évident. Mais, je crois que la véritable discipline s'acquiert dans une certaine liberté de mouvements. Et, alors elle est beaucoup plus vraie. Car, à quoi servirait une discipline si elle empêche l'épanouissement de l'enfant?

5—Dans plusieurs cas le parc offre une sécurité pour la maman nerveuse ou impatiente. Mais pas toujours. Une jeune maman qui expérimentait le parc pour ses deux jeunes enfants me confiait : "A date, je ne suis pas moins énervée que lorsqu'ils étaient en liberté. Ils s'assomment avec leurs camions et se mordent mutuellement."

6—Je ne suis pas contre les parcs pour les enfants quand la mère s'en sert avec jugement et laisse à l'enfant le loisir d'explorer dans la maison. Mais, je suis définitivement contre l'application de méthodes qui empêchent l'enfant de s'exprimer et d'être lui-même.

Chacune de nous avons notre manière propre d'éduquer nos petits, mais nous pourrions avoir une chose en commun qui serait la base de tous nos systèmes; "QU'EST CE QUI EST MIEUX POUR L'ENFANT?" Le "dresser" ou l'éduquer dans la liberté, c'est à dire, orienter cette liberté que nous leur laissons.

Je pense que ce point en commun pourrait nous faire trouver des compromis qui allieraient liberté et discipline.

Renée Geoffroy.

## Les peintures

Si vous avez jamais magasiné avec votre épouse vous avez dû, comme bien des hommes, y perdre votre latin lorsqu'il s'agissait des peintures de ses divers vêtements.

Voici, par exemple, ce que votre épouse pourrait commander : une robe, grandeur 12 ans; une brassière, grandeur 34B; une gaine, taille 26; un jupon, grandeur 34; un gilet de laine, grandeur 36; un manteau, 10 ans.

Si on se rend à la recommandation du Département du Commerce des Etats-Unis, votre épouse pourra commander tous ces vêtements de la même peinture, par exemple, peinture 12 avec indication de sa grandeur, soit court, régulier ou grand.

Ces grandeurs standardisées sont le résultat d'une enquête menée auprès de 10,000 femmes des forces armées américaines. Quelques manufacturiers et certains comptoirs-postaux américains ont déjà mis en pratique ces recommandations. On peut s'attendre à une application générale aux Etats-Unis d'ici quel- que temps et le Canada suivra probablement cette tendance.

Un autre domaine où la logique reprend sa place.

Commerce - Montréal

## La chambre de débarras

Une amie m'a donné un truc pour faire sécher rapidement les mitaines mouillées des enfants; les mettre dans des bocaux en verre que vous placez ensuite sur le radiateur... C'est surtout pratique pour les mamans qui n'ont pas de très jeunes enfants, à la hauteur des radiateurs...

Et, les habits de neige des enfants? Avez-vous un endroit spécial où les faire sécher après l'école, ou si vous les étendez sur les nombreux radiateurs. J'ai résolu ce problème en mettant une corde rattachée à deux gros clous, sur un des deux pans de mur de mon entrée de cave. Et, j'y pend des supports avec les habits de neige. Ils n'encombrent pas ainsi les radiateurs et séchent rapidement.

Je lisais dernièrement dans une revue française l'opinion d'un médecin sur les dents mal plantées, croches, etc. Il paraît que ces dents peuvent causer des troubles chez les enfants. Troubles digestifs, parce qu'une partie importante de la digestion se passe dans la bouche. Si l'enfant mastique mal il y a danger que sa digestion soit pénible, et il peut en résulter TROUBLES GENERAUX, car les aliments mal digérés sont mal assimilés, d'où retard de croissance et de développement. TROUBLES RESPIRATOIRES, enfin. Et, l'on donnait le conseil; si votre enfant a les dents mal plantées n'hésitez pas consultez un dentiste.

R. G.

de  
**KUYPER**  
BLENDED  
**GIN**

La vraie  
saveur de  
Hollande

FONDÉE EN  
1695  
DISTILLÉ AU CANADA

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

## Insignes et boutons

Tous les employés de la Canadian Vickers sont actuellement requis de porter continuellement et visiblement le nouvel insigne que vient de leur fournir la compagnie. A ce sujet, les dirigeants de votre syndicat verraient d'un bon oeil le port de votre bouton attestant votre affiliation syndicale. Votre affiliation syndicale indique que vous êtes une classe de travailleurs qui sait prendre ses responsabilités. Soyez donc fiers de le montrer!

## Nous somme en arrière

Les dernières statistiques fournies par le Département du Travail à Ottawa indiquent une grande différence entre les salaires moyens horaires payés à Montréal, Toronto et Vancouver. En août dernier, le salaire horaire moyen de l'ouvrier à Montréal était de \$1.339, il s'élevait à \$1.509 à Toronto et à \$1.673 à Vancouver.

## Nos assemblées

La salle comble à notre assemblée du 20 janvier dernier indique le grand intérêt que les membres manifestent à leur union. La prochaine assemblée générale aura lieu au cœur du mois de février et la date sera publiée dans cette colonne.

## Réembauchage

Le retour au travail après la période d'hiver s'effectue assez rapidement. A l'heure actuelle, 114 employés du département de la Marine ont réintégré le travail.

## Voulez-vous savoir ?

Lorsque quelque chose vous tracasse au sujet de votre union ou de votre contrat de travail, adressez-vous aux officiers de votre union. Ces derniers sont à votre entière disposition et chaque jour, de 8 heures a.m. à 5 heures p.m., le local de votre union est ouvert. Le numéro de téléphone est CL. 1251.

## Du secours

Les membres sont priés de continuer leur aide généreuse au fonds de secours aux grévistes de la Dominion Oilcloth qui ont quitté le travail depuis 12 semaines. Lors de la collecte qui s'effectue chaque vendredi à 5 heures à la sortie du travail, souvenez-vous que ces travailleurs vous sont venus en aide lors de votre grève en 1952.

## Votre impôt

Les cotisations syndicales sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les formules à cet effet seront bientôt prêtes et elles seront distribuées prochainement.

## L'union fait la force

Ceux du département de la marine qui ont négligé jusqu'ici de rejoindre l'union, devraient entrer en contact avec les officiers de l'union au 4937, rue Notre-Dame est, le plus tôt possible. Une union ne peut remplir efficacement son rôle que si elle est forte et les travailleurs ne peuvent être efficacement protégés que s'ils sont membres de leur union. On respecte davantage la séniorité de ceux qui portent leur bouton syndical.

## Vos adresses

Les membres de l'Union sont priés de vérifier si le journal "Le Travail" leur est adressé correctement. Si l'adresse qui apparaît sur la bande de votre journal ne correspond pas avec votre adresse, téléphonez à CL. 1251 ou VE. 3701 pour que cette correction puisse être effectuée.

## Rencontre

Les membres de votre exécutif et les représentants de la compagnie se sont rencontrés lundi dernier, le 24 janvier. Les résultats de cette rencontre nous sont parvenus trop tard pour publication cette semaine. Donc lisez le journal de la semaine prochaine.

## MONTREAL

# Les grévistes de la D O C ont d'étranges visiteurs

Il se passe des choses assez étranges à l'heure actuelle chez les grévistes de la Dominion Oilcloth.

Lorsque les grévistes sont absents de leur foyer pour assister aux assemblées du syndicat, les familles des grévistes reçoivent de la visite.

Il s'agit de vendeurs qui semblent avoir une préférence pour solliciter les familles qui sont actuellement en grève. Sous le prétexte aussi ba-

nal que la vente d'images pieuses, de cendriers, de médailles, certains vendeurs se présentent donc au domicile des grévistes.

La maîtresse du logis répond qu'elle ne désire rien acheter. Le vendeur insiste, c'est si bon marché. La ménagère répond alors tout bonnement: mon mari est en grève et nous n'avons pas d'argent à gaspiller.

Les pseudo vendeurs ne seraient ni plus ni moins que des repré-

sentants d'une agence de détectives connue de Montréal et dont les services auraient été retenus par la Dominion Oilcloth qui sonderait ainsi le terrain, tâterait le pouls de la grève afin de savoir si les grévistes sont encore décidés à tenir bien longtemps.

A ce sujet, il n'y a pas d'inquiétude. Jamais grève n'a été aussi solide, aussi efficace, aussi enthousiaste. Tous les matins, les grévistes font salle comble lors de leur assemblée quotidienne et prouvent ainsi par leur présence et leurs engagements que la grève ne prendra fin que lorsque la Dominion Oilcloth aura cédé.

## La Tuque

# NEGOCIATIONS AVEC LA NORTHERN VENEER

Le Syndicat des Employés de Northern Veneer vient de soumettre les amendements à la convention collective présentement en vigueur. Il ne s'agit que de question économique, puisqu'il y a ouverture des négociations sur ce point seulement. On demande une augmentation générale de \$0.16 l'heure ce qui porterait le salaire du journalier à \$1.00 de l'heure. De plus, le syndicat demande que les préposés aux bouilloires, qui sont présentement payés temps et demi les jours de fêtes, reçoivent le paiement des jours de fêtes payés, plus leur taux régulier, ce qui donnerait temps double. Les jours de fêtes payés sont: la St-Jean-Baptiste, la fête du Travail, l'Immaculée - Conception et enfin l'Épiphanie.

Le Syndicat demande aussi que la semaine de vacances accordée aux employés qui ont moins de 3 ans de services soit équivalente en rémunération à une semaine de travail et que les deux semaines de vacances ac-

cordées après 3 ans de services équivalent en rémunération à deux semaines de travail. Le contrat actuel prévoit une prime de \$0.05 l'heure pour les

employés de minuit à 8 heures. Le syndicat demande que cette prime soit accordée aux employés qui travaillent sur l'équipe de 4 à minuit.

## MONTREAL

# ELECTRICIANS GET 10c

Montreal electricians who are members of the National Union of Electricians (C.C.C.L.) and members of Local 568 of the International Union have signed a collective labor agreement which awards these workers an hourly increase of 10c retroactive to January 1 1955. The contract was finalized after both parties agreed to a recent arbitration decision, rendered under the presidency of Judge Rene Lippe who was assisted by Marc Capointe, representing the C.C.C.L. Union and J.-P. Dansereau who acted for the employers, the Corporation of Electricians.

Apart from the monetary award, many other fringe benefits were secured for the workers.

A 40-hour week with overtime after 40 hours, double time for work performed from 10 p.m. until 10 a.m., Saturday afternoons Sundays and Holidays.

Transportation for work outside Montreal over a 10-cent limit cost, will be paid by the employer as well as meals when workers are called upon to work outside the city of Montreal.

Messrs Charles Grothe and Patrick Jacques signed for the employers Marcel Dube and W. Dupont for the C.C.C.L. Union and M. Ferraro and W. Chartier for Local 568 of the A. F. of L. The contract was signed for a two-year period from January 1 1955 until May 12 1957.

## VICTORIAVILLE

Lors de sa dernière assemblée, le Syndicat du Commerce Inc. de Victoriaville qui groupe les employés du système Comptant, élit ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus: Jean-Baptiste Bergeron, président; Charles Omer Lamothe, vice-président; Aurélien Morin, secrétaire-trésorier; Léopold Côté et Henri Bernier, conseillers; Oscar Verville, directeur au Bureau Fédéral. Fait à souligner, tous les officiers sortant de charge ont été réélus à leur charge respective.

## QUEBEC

Le Syndicat des Employés de Garage du Q.R.L.&P. Co. Inc. de Québec a tenu récemment ses élections et le Comité exécutif suivant a été choisi:

Président, Arthur Dorval, réélu pour un 3e terme; vice-président, Roland Tapin, réélu pour un 3e terme; secrétaire, Théodore Lamontagne, réélu pour un 3e terme; ass. secrétaire, René Verret; trésorier, Gérard Breton; secrétaire-financier, Harry Antoneseul; sentinelle, Sylvio Gamache, réélu pour un 3e terme.

L'agent d'affaires du Syndicat est le confrère Roger Fiset. Il occupe cette fonction depuis la fondation du Syndicat en 1947. Comme on le sait, le syndicat a signé un contrat le 10 juin dernier pour une période de deux ans, portant les salaires pour la grande majorité des employés qui sont classés A, à \$1.52 plus une prime au rendement variant de .05 à .15 l'heure selon le cas. Le salaire des hommes de services est de \$1.11 de l'heure, plus .03 pour tous ceux qui ont à travailler sur les équipes et une prime au rendement de .05 à .10 l'heure selon le cas. Tous les employés jouissent aussi de 7 jours chômés et payés, 15 jours de vacances après cinq ans de service et trois semaines après 15 ans de service continu pour la compagnie, d'un plan d'assurance, d'un fonds de pension, d'un comité de grief et leur transport de leur résidence au lieu du travail est payé par l'employeur.

# UN BILL SUR LA RETENUE SYNDICALE

De nouveau le député Stanley Knowles, CCF de Winnipeg Nord-Centre vient de présenter un projet de loi prévoyant la retenue syndicale volontaire et révocable dans les Industries couvertes par la juridiction fédérale du travail.

M. Knowles a présenté ce bill à plusieurs reprises dans le passé mais comme les projets de lois du gouvernement ont toujours préséance sur ceux des députés, il est arrivé que le projet de loi de M. Knowles n'a jamais pu franchir

l'étape de la deuxième lecture.

Cette année, lors de la première lecture du Bill, M. Knowles s'est levé pour demander aux députés s'il avait besoin d'expliquer la portée de ce bill, chose qu'il a faite au cours de plusieurs sessions précédentes. Ce fut un rire général parmi les députés pendant que l'on criait "Non, Non!"

Avec le sourire, M. Knowles remarqua: Apparemment, la Chambre connaît parfaitement le contenu de ce bill!

# Depuis 1948...

(Suite de la page 1)

Il importe aussi de retenir que l'Aide provinciale n'a pas été accordée à tous ceux qui ont voulu se construire depuis 1948 mais seulement à une proportion infime. Sur les 184,080 logements mis en construction dans le Québec depuis 1948, seulement 25,000 environ l'ont été en vertu de la Loi d'Aide à l'Habitation provinciale. Tous les autres chantiers n'ont pas profité de notre loi provinciale.

C'est donc dire que la loi provinciale n'a profité qu'à environ

15% de ceux qui ont voulu se construire. Si l'on juge que chez nous, le nombre des besoins de logement est au moins aussi grand qu'en Ontario; moins l'on sait que seule la province de Québec compte une proportion plus élevée de locataires que de propriétaires, nous devons donc prendre pour acquis que la loi actuelle est insuffisante et inefficace. Les déclarations mensuelles de M. Duplessis ne changeront rien à l'aspect des chiffres que nous venons de citer ni au sort des milliers de familles mal logées dans la province de Québec.

# REDUCTION IN NATIONAL OUTPUT

Ottawa (CPA). — Canada's gross national product — the value of all goods and services produced by Canadians — dropped by \$500 million in the first nine months of this year compared with a similar period in 1953, according to the Dominion Bureau of Statistics. The two per cent drop was from last year's adjusted rate of \$24.3 billion to \$23.8 billion.

This reduction in national output is the first decline recorded in post-war years. Up to 1954, the gross national product had been increasing at an average rate of from 4% to 5%. The fact that not only has the GNP not increased this year but has, in fact, fallen below last year's level; is a reflection of the reduced economic activity experienced in Canada in 1954.

Both farm and non-farm output are down. The former, most seriously, has been reduced by an estimated \$500 million due to the lower value of crop production. However, whereas non-farm production has fallen by one per cent the value has remained constant because the cost of living has increased by the same amount compared with 1953.

In the non-farm sector, manufacturing production has been the most important sector to show a reduction in activity. Declines were recorded in iron and steel products, transportation equipment and electrical apparatus and supplies, particularly — all products of capital goods' industries that are essential in stimulating the economy.

## UNIONS MERGE TO FIGHT WAGE CUTS

### JOINT CONFERENCE WILL SET-UP MASTER POLICY

A joint national conference of hosiery workers has been called by the National Federation of Hosiery workers (CCCL) and the Textile workers Union of America (CIO-CCL) to iron out a master policy with which to combat industry-wide demands by hosiery employers for wage cuts.

Arrangements for the joint conference which is to be held at the Mount-Royal Hotel in Montreal on January 29, were agreed upon by heads of the major hosiery unions in Canada.

Attending yesterday's meeting were J. Harold Daoust, Canadian Director of the Textile workers Union of America (CIO-CCL); Evangeliste Moreau, President of the National Federation of Hosiery Workers (CCCL); Gérard Racour, T.W.U.A.'s Quebec regional director; Roméo Vallée, business agent of the said Federation; Pierre Vadboncoeur, technical advisor for the C.C.C.L. and John Whitehouse, T.W.U.A.'s Canadian Education and Publicity director.

Approximately 100 delegates from hosiery mills throughout Ontario and Quebec are expected to attend the emergency conference in Montreal.

This is the first time in the history of organized labour that the textile workers Union of America and the National Federation of Hosiery Workers have presented a united front in face of employer demands for wage reductions.

"The time has come to present a solid united front against the calculated and unjustified employers' campaign to destroy the wage structure and working conditions hardly won over the years", declared Mr. Daoust and Mr. Moreau in a joint statement.

"The workers interests are in serious danger" they added, "and if employers' policies remain unchecked, they will have incalculable consequences on the standard of living of the workers involved and on the economic stability of the nation. The employers' demands, if pursued, would inevitably lead down the slope to economic crisis".

Both labour organizations, which together represent over 90% of Canada's organized hosiery workers, including all major hosiery mills, hope that out of the conference will emerge a full and efficient cooperation between the two labour unions", also said Mr. Daoust and Mr. Moreau.

## NEWS DIGEST

### CHAMBLY

An agreement has been reached between the National Union of Employees of Sido Limited (C.C.C.L.) and the employers. Although the present contract is in force until December 31 1955, a clause permitting opening of negotiations in regard to monetary increases was used by the union. The new demands call for a general increase of 15 cents an hour, plus two additional paid holidays. After a few meetings of negotiations both parties arrived at a satisfactory understanding.

The company agreed to increases varying from 5 cents to 15 cents hourly, depending upon classification, which gives the workers a basic rate of 9 cents an hour boost, plus one extra paid holiday. The increase is retroactive to June 1, 1955.

During negotiations the employers were represented by Mr. Sylvio Giguere, manager of Sido Limited.

The C.C.C.L. union was represented by Messrs S. Ted Payne of the National Federation of

## Check-off Measure Introduced Again in Parliament

Persistence may have its reward but Stanley Knowles (CCF Winnipeg North Centre) probably wonders how long he must wait for his reward.

The Manitoba member has introduced a Bill in Parliament to provide for the voluntary revocable check-off of union dues in industries under federal jurisdiction. He has introduced a similar Bill on many previous occasions. One session it even got the approval in principle of the Commons committee on industrial relations. But still there is no check-off legislation of the federal statute books.

When Mr. Knowles introduced the measure at the beginning of this session, it provoked considerable amusement in the House. When a Bill is introduced and given its formal First Reading, the introducer is generally called upon to explain what effect his Bill will have if approved. Knowles sought leave to introduce an amendment to the Industrial Relations and Disputes Investigation Act and asked whether he should explain its effects. He was greeted with a loud burst of laughter mingled with cries of "No".

Knowles commented, with a wry smile: "Apparently the House knows what this Bill contains".

## Gov't Asked for an Explanation

Ottawa newspapers carried a story last week that acted like an atom bomb on their readers. The disclosure that an unidentified company claimed to have maintained a "Laurentian hide-away" for entertainment of Government officials during negotiations for Federal, Provincial and Municipal contracts caused widespread comment in the Capital.

The matter came to light when an Income Tax Appeal Board rejected the company's claim for deduction from taxable income of \$28,000 spent in 1951 on renovation of the country house, which it said was used for entertaining, on the grounds that it was a "business expense".

Leaders of the Opposition Parties said they would demand that the Government give Parliament a full explanation.

## Canada Should Use Sweden as Model

The Canadian and Swedish budgets show a wide difference in the proportion spent on defence and that applied to social welfare measures. In the recent budget plan presented to the Swedish Riksdag (Parliament), defence expenditures are 15% less than welfare costs. In Canada, this year's defence appropriations were nearly double those for welfare measures.

The Swedish Government has announced that it plans to spend 2,519 million kronor (about \$485 million) on social welfare — more than one-half on old age pensions — during the next fiscal year. Total expenditures for national defence will be 2,195 kronor (\$420 million).

Canada appropriated \$1,865,819,565 for defence purposes this year while only \$967,345,500 (or 51.8% of defence expenditures) was used for social welfare purposes. Of the Canadian welfare appropriations, nearly \$190 million was for the federal share of unemployment insurance, war veterans allowances and disability pensions. Less than 37% of the total was for old age pensions.

## Barrette Favors Labor Court

Labor Minister Barrette said last week in the Legislative Assembly he would personally favor a labor court arbitrate proceedings to settle differences arising between employers and employees during the life of a collective labor agreement.

The discussion arose during study of estimates of the labor Department for the 1955-56 fiscal year when René Hamel, the Liberal Member for St. Maurice criticized the government for not paying travelling expenses of employer and employees representatives who are appointed to arbitration boards charged with settling grievances.

Mr. Hamel said the expenses represented "a drop in the bucket" for a provincial government but represented a considerable sum for small unions. In some cases, unions avoided going to arbitration during the life of a collective agreement because of the cost.

Mr. Barrette said he had personally decided to stop paying travelling expenses in such cases. "It would be better all around in my opinion if grievances could be studied by a labor court and decision reached quickly", he said.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### Badges and buttons

The company has launched a campaign which calls for all employees of Canadian Vickers to wear their new issue of badges on their outer clothing, where they will be visible at all times. While on this subject, your union would appreciate if all their members would wear their union buttons where they can be always seen. According to government and industrial sources, it is an acknowledged fact that union men are always recognized as a better class of worker. Be proud of your union affiliation and wear your button.

### Away behind

Average hourly earnings (in cents) in manufacturing industries in Montreal, Toronto and Vancouver show a decided difference, by figures furnished by the Federal Department of Labor, Ottawa. In August of last year, Montreal workers were averaging 133.9 cents an hour, while workers in Toronto were drawing 150.9 cents an hour and Vancouver workers hit 167.3 hourly.

### Meetings

An overcrowded union hall on January 20th attested to the growing interest members are showing towards their union. The membership's general meeting was held on this date and the few who did not attend would do well to take a tip from their enthusiastic brethren and attend the next general meeting which will be held in February, announcement of the date being published in this column.

### Re-hiring

The return to work re-call is well under way and every day more and more laid-off workers are back on their jobs. As of Monday last over 114 workers in the Marine Department have been recalled to work.

### Service

When in doubt of matters pertaining to your union, please do not hesitate to contact your union officials at the union office. This service is your privilege and de-

mocratic right. You may reach a union official any day from 8.00 a.m. until 5.00 p.m. at the union office or phone CL 1251. When in need of counsel, use this service.

### Aid

Members are asked to contribute to a voluntary collection which is taken up at the Main Gate on Fridays at 5.00 p.m. This money is used as a helping fund for the strikers at Dominion Oilcloth Company who have been out for several weeks. During our strike, here at Vickers, these same workers helped us out by taking up a weekly collection to aid our striking members.

### Tax

Your union dues are deductible from your Income Tax and receipts for this contribution will be ready for distribution to members in the near future. Watch this column for further notice as to when these receipts will be given out to members.

### Free riders

Marine employees who have neglected to make an application to join our union may secure full information by dropping into our union office at 4937 Notre Dame Street East at their convenience. It is a known fact that, in union there is strength, and employees who are without union affiliation are also on the loose end when they need protection. Much more respect for seniority is accorded the man who wears a union button.

### Addresses

Union members are asked to check the address label on their newspaper "Le Travail". If the address does not correspond with your house number please contact CL 1251 or VE 3701 and have your proper address listed.

### Executive

A meeting with your union's executive and company officials took place on Monday January 24. This meeting was too late to meet our dead-line. Particulars will be given here next issue.

## WAGES NOT CAUSE OF EXPORT MARKET SLUMP

Many factors besides wages enter the price of Canadian exports and there is so far no evidence that warrants an attack on Canadian wage standards on the assumption that labour costs are forcing us out of export markets, Eugene Forsey, Research Director of the Canadian Congress of Labor, said in a recent CBC broadcast.

Exports of a wide range of goods, during the first eleven months of 1954, ran higher than in the corresponding period of 1953. Canada continued to be the world's largest exporter of nickel wheat, newsprint, and aluminum.

There were really only two industries where such charges could be considered, Dr. Forsey, said. They were primary iron and steel and automobiles and parts. In both these industries, average hourly earnings were among the highest in Canada, but they were less than two per cent above 1953, and it did not necessarily follow that higher wages meant rising labour costs. Productivity and to be taken into consideration and no figures on actual labour costs were yet available for 1954.

"Prices aren't just a matter of labour", he said. "What about taxes? What about profits? Besides, even if our costs have been going up, other countries' costs may have been going up faster. And there are other things which may be pushing us out of export markets: foreign tariffs, sterling area restrictions on dollar imports, the end of the accumulated war backlog of demand in Europe. It is also possible that English and German automobile manufacturers are now producing cars which suit foreign consumers better than anything we have to offer.

"If labour costs in primary iron and steel are forcing us out of export markets, it's a little odd that Dominion Steel and Coal Corp. has just landed some pretty substantial orders from the other side of the water".

Metallurgists, J. L. Vachon, union secretary, G. Moquin and Edward Dumas of the National Union of Granby.

### MONTREAL

A Montreal clothing manufacturer has predicted the recession in the textile industry, which has lasted three years, will come to an end by the end of this month.

Montague Buckman, executive director of one of Quebec's three producers of corduroy, said that recent heavy orders for that material may spread to the entire textile industry soon. Rates for the fabric, he said, have risen by four to five cents per yard and imports have fallen.

Although the trend will have no startling effect on employment in Quebec province's corduroy mills, "it should result in an increase of 50 cent in employment at basic textile plants" he said.

The rise in corduroy prices was put into effect by the manufacturers said Mr. Buckman. He pointed out that mills in the United States had increased prices five times in the previous three weeks.